

Délibération du Conseil d'Administration N°2025-120-4  
Séance du 4 juin 2025

**Autorisation de signature du marché de travaux de remplacement  
des murs rideaux des façades Est des ateliers 3 et 4**

*Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;*

*Vu l'article 8-I-7 du décret 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture;*

*Vu la délibération n°2024-115-4 du conseil d'administration portant sur l'autorisation de signature des conventions et sur les plafonds nécessitant un avis préalable du conseil d'administration.*

Le conseil d'administration

DÉLIBÈRE

**Article I.**

Le Conseil d'administration autorise l'ordonnateur de l'ENSAP de Bordeaux à signer le marché de travaux concernant le remplacement des murs rideaux des façades Est des ateliers 3 et 4 :

- Titulaire du marché : entreprise RICHARD
- Montant : 732 101,04 € TTC (610 084,20 €HT).

**Article II.**

La présente délibération est transmise au ministère de la culture et entre en vigueur 15 jours après sa réception, sous réserve qu'il n'y soit pas fait opposition dans ce délai. Elle est publiée sur le site internet de l'ENSAP Bordeaux, dans l'espace dédié aux actes à caractère réglementaire.

Le président du conseil d'administration

Francis ROL-TANGUY



Adoptée à la majorité des  
votes exprimés (23 votants)  
Pour : 12  
Contre : 1  
Abstentions : 10

## ANNEXE EXPLICATIVE

Délibération du Conseil d'Administration N°2025-120-4  
Séance du 4 juin 2025

### Autorisation de signer le marché de travaux de remplacement des murs rideaux des façades Est des ateliers 3 et 4

Les façades Est des ateliers 3 et 4 sont d'origine et datent de la construction de l'école 1971-1972. Leur vétusté nécessite de remplacer les murs rideaux. Les brise-soleil sont conservés.

Ces travaux sont aussi l'occasion d'apporter une amélioration du confort thermique dans chacun de ces bâtiments et de favoriser la ventilation naturelle au moyen d'une augmentation du nombre d'ouvrants (dont certains motorisés) et de l'installation de brasseurs d'air.

Cette opération a été inscrite dans le plan d'investissements pluriannuels de l'école.

La maîtrise d'œuvre a été engagée en octobre 2024 et a élaboré le DCE.

L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France a été sollicité.

La déclaration préalable de travaux a été déposée.

Une consultation a été lancée par voie d'appel d'offres. Une dizaine de dossiers a été retirée et 2 entreprises ont visité les locaux. Une seule offre a été présentée.

Après analyse, cette offre répond aux attendus du cahier des charges.

Il s'agit de l'entreprise RICHARD et le montant des travaux s'élève à 732 101,04 € TTC (610 084,20 €HT).

Il est prévu de réaliser les travaux sur 2 ans : atelier 4 durant l'été 2025 et l'atelier 3 durant l'été 2026.